

« Je tiens à dire que je m'exprime en tant que commerçante indépendante et membre d'un groupe coopérateur.

Je souhaite d'abord à dire que je regrette que les difficultés rencontrées par les producteurs agricoles français s'expriment par le blocage d'une entreprise où sont employées X personnes qui sont empêchées de travailler alors même qu'il n'est pas en mon pouvoir de satisfaire les revendications exprimées.

Après avoir rencontré les délégués ou représentants des producteurs qui bloquent mon entreprise j'ai accepté d'être l'intermédiaire des revendications qui se sont exprimées et de les transmettre au siège de notre coopérative.

J'ai donc bien noté que mes interlocuteurs souhaitent en tout premier lieu que soit indiquée la provenance de la viande de porcs utilisée dans les produits élaborés de charcuterie.

Je précise à ce propos que les produits élaborés par l'abattoir appartenant au mouvement des centres E. Leclerc utilise exclusivement des porcs français et plus précisément bretons.

J'ai également noté que mes interlocuteurs souhaitent la création d'un fond d'intervention destiné à soutenir les prix payés à la production.

J'ai enfin entendu qu'une réunion associant l'état, la production, la transformation et la distribution devait se tenir aussi vite que possible et qu'une représentation de l'enseigne E. Leclerc était souhaitée.

J'espère avoir bien retranscrites les principales demandes qui m'ont été formulées et je me suis engagée à les transmettre sans délai.

En transmettant ces doléances, je crois avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour satisfaire les revendications que j'ai entendues et j'espère que mes interlocuteurs accepteront de lever le blocage qui affecte mon entreprise, mes salariés et nos clients.

Laurence Cabillaud, dirigeante du Centre E. Leclerc de Ploërmel »